

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
-:-:-:-:-  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-:-:-:-:-

      ) ECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
=====

4) NNEE 1961 - 1 - N° 52 /PR.

Sommaire :

Décret portant clôture de la  
Session Extraordinaire ouverte  
le 18 Février 1961

-----

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant  
Constitution de la République du  
Dahomey, principalement son article 32.

      ) E C R E T E :  
=====

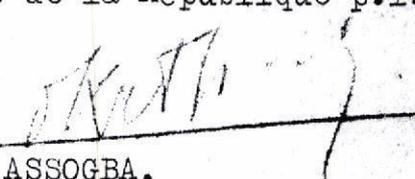
ARTICLE 1er. - La Session Extraordinaire de l'Assemblée Nationale ouverte  
le 18 Février 1961 est déclarée close le 18 Février 1961.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République  
publique du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./.

AMPLIATIONS :

PR.	15
SGCM.	4
JORD.	1
A.N.	5
Ministres.	11

PORTO-NOVO, le 18 Février 1961  
Pr. le Président de la République absent  
Le Vice-Président de la République p.i.

  
OKE ASSOGBA.